

DEMANDE DE DEROGATION DE TONNAGE

MAIRIE DE DRAP



Cette demande doit être présentée 15 jours ouvrables minimum avant la date de dérogation à la mairie, 38 avenue Général de Gaulle – 06340 DRAP
Tél : 04.97.00.06.30 / Fax : 04.97.00.06.39

Email : urba@ville-drap.fr

Ce document n'a aucune valeur de dérogation ni d'autorisation, l'accord de la commune sera effectif après réception de l'accord de dérogation de tonnage

Demandeur

Société :

.....

Adresse :

Tél : Fax :

E.mail :

Sollicite une autorisation exceptionnelle de faire circuler sur une voie communale et au-delà du tonnage autorisé, les véhicules avec n° d'immatriculation suivants :

Véhicule : PTAC :

Véhicule : PTAC :

Véhicule : PTAC :

Nature des travaux :

N° d'autorisation :

Nom et Prénom :

Adresse du chantier :

Voies empruntées :

Date début de chantier :/...../..... Date fin de chantier/...../.....

Horaires de travail Matin de :H..... à :H.....

Après-midi de :H..... à :H.....

Le demandeur, bénéficiaire d'une autorisation exceptionnelle de circuler déclare être assuré et reste responsable des accidents de toute nature et des dégradations qui pourraient être occasionnées tant aux tiers qu'au Domaine Public Routier.

Le demandeur s'engage à supporter les frais de remise en état de la chaussée, des dépendances de la voie et des parties privatives endommagées, à assurer pendant la durée de l'autorisation une surveillance continue de la chaussée, des dépendances et des parties privatives endommagées, à procéder au nettoyage de la chaussée, à procéder ou faire procéder à toutes les réparations des dégradations apparentes au moins une fois par mois ou sur simple demande des services municipaux

Daté, signé et cachet du demandeur : / /